

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le jeudi vingt-quatrième jour de juin deux mille vingt et un à dix-neuf heure en conférence téléphonique.

Sont présents : Lise Castilloux, maire  
Jean-Marc Moses, conseiller  
Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante  
Keven Desbois, conseiller

Sont absents : Wilson Appleby, conseiller  
Jean-Marie Chouinard, conseiller  
Jean-François Nellis, conseiller

Est aussi présente: Pamela Dow, directrice générale et secrétaire-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

---

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
  2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;
  3. Renonciation à l'avis de convocation;
  4. Signature promesse d'achat Havre de pêche entre Caplan et le Ministre des pêches et océans
  5. Coût de location des kayaks et pagaie à la Neigière;
- Période de questions;  
Levée de la séance.

### **1. OUVERTURE DE SÉANCE**

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

#### **RÉSOLUTION 021 – 06 - 181**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Nadine Arsenault propose d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Unanimité.

#### **RÉSOLUTION 021 – 06 - 182**

### **3. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur la proposition de M. Jean-Marc Moses, les membres du conseil municipal présents renoncent à l'avis de convocation.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 - 06 - 179**

#### **4. HAVRE DE PÊCHE – SIGNATURE PROMESSE D’ACHAT HAVRE DE PÊCHE ENTRE CAPLAN ET LE MINISTRE DES PÊCHES ET OCÉANS**

**Considérant que** le conseil de la Municipalité de Caplan veut acquérir le havre de pêche;

**Considérant que** la Municipalité de Caplan est autorisée à conclure une promesse d’achat et convention de travaux avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme des ports pour petits bateaux suite au décret ministériel publié le 23 juin 2021;

**Considérant que** l’objectif de cette acquisition est de permettre la mise à niveau de l’infrastructure.

**Pour ces motifs**, il est proposé par Keven Desbois et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil Municipalité de Caplan accepte de conclure une promesse d’achat et une convention de travaux dans le cadre du Programme des ports pour petits bateaux avec le gouvernement du Canada;

**Que** la Municipalité s’engage à conserver un accès public de 5 ans conformément à la condition du programme de dessaisissement du MPO;

**Que** la Municipalité reconnaît avoir été avisée par le MPO de la charge financière qu’elle pourrait avoir à assumer conséquemment au dragage d’entretien dû à l’ensablement du havre, et elle accepte d’en assumer le risque y étant relié et ce, à l’entière exonération du MPO;

**Que** le Conseil municipal mandate le maire, Mme Lise Castilloux, et la Directrice générale/secrétaire trésorière, Pamela Dow, à signer la promesse d’achat et la convention de travaux.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 06 - 183**

#### **5. NEIGIÈRE - COÛT DE LOCATION DES KAYAKS ET PAGAIES**

**Considérant que** la Municipalité de Caplan n’a pas augmenté les tarifs de locations de kayaks et/ou pagaies depuis 2011;

**Considérant que** la coordonnatrice des loisirs recommande une augmentation des frais de locations afin de permettre de renouveler graduellement les embarcations appartenant à la Municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Nadine Arsenault et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal accepte la majoration des tarifs de location des embarcations à la Neigière tel que proposée;

Adopté.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ni commentaire.

**RÉSOLUTION 021 – 06 – 184**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Keven Desbois la séance est levée.

Il est 19 h 25.

Unanimité.

---

Lise Castilloux, maire

---

Pamela Dow, dir. générale et secr.-trésorière

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*